

La grille tarifaire correspondant aux quotients familiaux, **en vigueur pendant l'année scolaire 2018-2019**, (votée par délibération n°2-06 du 27 avril 2015) est la suivante :

Tranche	1	2	3	4	5	6
Quotient familial	inférieur ou égal à 300 €	compris entre 301 € et 500 €	compris entre 501 € et 750 €	compris entre 751 € et 1 000 €	compris entre 1 001 € et 1 250 €	supérieur ou égal à 1 251 €
Tarif repas élève	1,20 €	1,75 €	2,60 €	3,40 €	4,25 €	5,05 €